



Femmes en mouvement

Louise Dionne

Depuis les années 1990, les femmes migrent de plus en plus de façon autonome. Le nombre de femmes émigrant seules, pour des motifs économiques, personnels ou familiaux, est, en effet, en constante augmentation. Le phénomène est suffisamment important pour que des experts de plus en plus nombreux réfèrent à l'hypothèse d'une féminisation de la migration. Aujourd'hui, ces femmes seraient au nombre d'environ 95 millions¹.

À l'instar des hommes, les femmes aussi ont de tout temps migré. Par exemple, durant l'Antiquité, les femmes des peuples conquis devenaient des esclaves – domestiques ou épouses – qui portaient bien souvent avec les vainqueurs. Lors de la terrible période de la traite négrière du 16^e au 19^e siècle, les Africaines et les enfants représentaient le tiers des esclaves transportés en Amérique du Nord. Au 19^e siècle, les Irlandaises et plusieurs femmes du monde rural britannique ont migré pour devenir les domestiques de la petite et haute bourgeoisie britannique, puis américaine. Au Canada, ce sont les femmes originaires des Caraïbes qui ont longtemps été les « nounous » favorites de la bourgeoisie. Cette migration des femmes demeurait quasi invisible parce qu'on les confinait en majorité aux travaux de la sphère privée.

Cependant, elles ont été longtemps moins nombreuses que les hommes à partir pour l'étranger. Par exemple, entre 1950 et 1970, les hommes représentaient la grande majorité des migrations du travail vers l'Europe du Nord en provenance de la Turquie, de la Grèce ou du nord de l'Afrique. Ainsi, le monde de la migration a traditionnellement pris visage d'homme : les emplois des migrants sont des emplois d'hommes et les droits des migrants sont les droits des hommes migrants. Aujourd'hui, les femmes tendent à remplacer les hommes. Les statistiques montrent, en effet, une augmentation considérable du nombre de femmes en déplacement, généralement des pays pauvres vers les pays riches. En 1946, les femmes ne représentaient que 3 % des Algériens et des Marocains vivant en France. En 1990, elles en représentaient 40 %.

Au Québec, depuis plus longtemps, notamment depuis les années 1970, les femmes représentent la moitié des migrants. Toutefois, elles sont passées de 7,2 % en 1961 à 9,9 % en 2001. Cette augmentation de leur importance dans la population est parallèle à celle des hommes dont la proportion est passée de 7,4 % de la population du Québec en 1961 à 9,9 % actuellement.²

Le rapport de 2006 du *Fonds des Nations unies pour la population* (FNUAP) évalue que la moitié des migrants sont désormais des femmes (94,5 millions). En Indonésie, aux Philippines et au Sri Lanka, par exemple, celles-ci constituaient même de 60 % à 80 % du total des émigrants de ces pays au début des années 2000.

De moins en moins invisibles

Toutefois, les statistiques informent peu sur les conditions de migration de ces femmes, sur les emplois qu'elles occupent ou sur leur capacité de faire valoir leurs droits. Les quelques informations disponibles sont bien souvent frustrantes. Bien que nombreuses, les migrantes sont absentes des analy-

ses officielles, car il n'existe que peu de données ou de statistiques désagrégées par sexe sur les populations migrantes. Peu de pays du Tiers-monde recensent les mouvements de leurs populations. Alors que dans les pays du nord, les données sur la migration irrégulière sont rarement exactes et s'intéressent moins aux femmes, car elles sont plus souvent identifiées comme des victimes.

Le nombre de femmes émigrant vers les pays riches augmente de plus en plus : les femmes représentent aujourd'hui la majorité de la population immigrante en Amérique du Nord.

Les études indiquent qu'elles sont mariées ou célibataires, divorcées ou veuves, mères et filles, jeunes ou plus âgées. Cette migration prend plusieurs formes dont les plus connues sont le regroupement familial, la migration des services (care drain, services domestiques, loisirs, etc.) et la migration temporaire/saisonnière (agriculture). Les modèles de migration internationale varient d'une région à l'autre, mais les migrantes dans plusieurs pays exportateurs de main-d'œuvre dépassent les hommes en quantité.

Généralement, elles migrent de pays pauvres vers d'autres pays pauvres, parce qu'elles cherchent à éviter les longs trajets. Souvent elles ne disposent pas de moyens financiers suffisants pour voyager au loin. Elles sont aussi attirées par les pays limitrophes en raison de coutumes, de religion, de langue, de climat, etc. Cependant, le nombre de femmes émigrant vers les pays riches augmente de plus

en plus : les femmes représentent aujourd'hui la majorité de la population immigrante en Amérique du Nord, en Europe et dans les pays du Moyen-Orient, tandis qu'elles représentent la majorité de la population émigrée de nombreux pays d'Asie et d'Amérique latine. Par exemple, en 1990, les femmes représentaient la moitié des travailleurs philippins et 84 % des Sri lankais travaillant au Moyen-Orient. Parallèlement, près de la moitié des personnes émigrantes du Mexique, de l'Inde, de la Corée, de la Malaisie, de Chypre et du Swaziland qui partent travailler ailleurs sont des femmes. Au cours des années 1990, les femmes ont surpassé les hommes migrants aux États-Unis, au Canada, en Suède, au Royaume-Uni, en Argentine et en Israël

Aujourd'hui, la migration des femmes devient un facteur économique et social important. L'impact économique de leur travail est important sur le niveau de vie des familles et sur la lutte contre la pauvreté dans les communautés d'origine de ces femmes. Les sommes envoyées constituent jusqu'à 30 % du PIB de certains pays. Les transferts monétaires de la majorité de ces femmes sont utilisés pour couvrir les besoins quotidiens des familles et l'éducation des enfants. Ils constituent un facteur important qui allège le fardeau de la pauvreté de plusieurs communautés. L'impact social de cette migration contribuerait aussi à stimuler le développement socio-économique, sanitaire et professionnel (en raison de transferts de compétences et d'initiatives), à promouvoir les droits humains et l'égalité des sexes en transformant les rôles privés et

publics traditionnels des hommes et des femmes.

Discrimination, précarité et exploitation

Beaucoup de ces femmes émigrent pour se marier ou rejoindre leur famille. Prises par leurs obligations familiales, elles vivent le chômage ou n'ont souvent que des salaires de misère, avec peu de perspectives sociales et économiques. Parallèlement, les femmes migrantes sont parmi les plus exposées aux violations des droits humains, à la fois comme migrantes et comme femmes. Les discriminations vécues ou causées par le processus migratoire regroupent des situations de violences dont celles liées à la traite des femmes et à l'exploitation des travailleuses domestiques, toutes deux assimilées à l'esclavage. Le rôle assigné aux femmes dans l'économie les pousse vers des secteurs peu ou pas qualifiés faisant l'objet d'une demande croissante : les secteurs manufacturiers, les services, en particulier les services domestiques (60% des femmes migrantes d'Amérique latine sont employées comme domestiques dans leur pays d'accueil). Soulignons enfin que, parmi les effets négatifs de cette migration, la forte demande des migrantes qualifiées, en particulier dans le secteur de la santé, entraîne une grave pénurie de personnels soignants dans les pays exportateurs de main-d'œuvre, dont certains sont au prise avec des enjeux sanitaires importants comme le Sida.

Les réfugiées rencontrent, elles aussi, en tant que femmes des difficultés particulières à toutes les étapes du processus de leur déplacement/réinstallation. Les femmes réfugiées ont des besoins particuliers (violences sexuelles, prise en charge des orphelins et enfants à charge), qui entraînent aussi des besoins de protection spécifique. La reconnaissance de cette réalité liée au genre comme motif de persécution permettrait aux femmes d'être reconnues comme réfugiées au regard du droit international sur la base de persécutions sexistes (discrimination sexuelle, violences fondées sur l'identité sexuelle ...). À cet égard, certains pays, dont le Canada, ont fait des avancées importantes. Ainsi, depuis 2002, le droit d'asile comprend les demandes pour violences liées au genre,

en particulier le viol, les mutilations génitales, les crimes d'honneur et les violences domestiques.

Ce numéro du bulletin *Vivre ensemble* sur la migration des femmes est loin d'être exhaustif. Tout au plus, permet-il de saisir des réalités propres aux femmes et de comprendre que ce phénomène passe par une prise en compte de ces spécificités. Les articles de ce bulletin vous aideront sans doute à aller plus loin et à approfondir votre réflexion.

Vous trouverez que l'entrevue avec Smaïn Laacher, illustre bien comment des femmes prennent la parole pour faire connaître une situation intenable. Les présentations des recherches récentes et en cours soulèvent quelques-unes

des préoccupations actuelles concernant les enjeux spécifiques aux femmes migrantes et racisées. Il s'agit souvent de la première étape pour s'approprier un nouveau phénomène et pour amorcer la recherche. S'informer pour mieux agir. Finalement, pour ne pas être en reste, quelques articles proposent des actions en cours ou à venir. ◀

1 La plupart des données de ce texte proviennent d'un texte disponible sur le site de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme www.fidh.org/IMG/pdf/Femmes_et_migrations_fr.pdf

2 Portrait socio-démographique des femmes immigrées recensées au Québec en 2001 par Jaël Mongeau, avec la collaboration de Damaris Rose, d'après un texte de Gisèle Ste-Marie, juin 2007, MICC, Québec.